

## C'est quoi le CEPPT ?

Le Comité d'entreprise PPT est composé de 5 délégués syndicaux et 5 représentants de l'employeur.

Il discute du bien-être au travail pour tout Infrabel.

Le bien-être comprend 7 domaines: la sécurité du travail, la protection de la santé du travailleur, la charge psychosociale, l'ergonomie, l'hygiène au travail, embellissement des lieux de travail et l'environnement. Ce comité se réunit 10 fois par an. La CGSP-ACOD est représentée au CEPPT Infrabel par 3 délégués effectifs et 3 suppléants élus lors des élections sociales de mai 2024.

## Nos représentants CGSP-ACOD dans le CEPPT Infrabel :



**Yves Craen**  
(Contrôleur des circulation, Anvers-Berchem)



**Pascal Verstraeten**  
(Dessinateur Technique, Charleroi)



**Jerry Winkelmans**  
(Superviseur Tracks, Bruges-Courtrai)



**Pascal Secretin**  
(Acheteur Principal, Liège)



**Marco Gauthier**  
(Contrôleur des circulation, Hasselt)



**Samir Boumezzough**  
(Assistant Technico Supply, Schaerbeek)

# COMPTE RENDU DU COMITÉ D'ENTREPRISE (CEPPT) INFRABEL DU 9 SEPTEMBRE 2024

Il s'agit de la première réunion avec les nouveaux élus (après les élections sociales du mois de mai), chacun des intervenants, de la direction et des syndicats se présente. Nous intervenons, expliquant que nous ne voulons pas que la formation des nouveaux élus du Comité d'Entreprise et dans les comités locaux se limite à un e-learning. Nous tombons d'accord sur le fait que nous suivrons ce e-Learning mais que nous aurons une session de formation en présentiel lors de laquelle nous pourrons développer toutes nos questions en profondeur.

## 1. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal est approuvé après quelques modifications. Nous profitons de la thématique discutée dans le PV pour demander, en front commun, une analyse de risque de la charge psychosociale au sujet de l'impact de la réorganisation sur les agents.

Dans le PV, il est également question des accidents avec des travailleurs de la sous-traitance. La Direction affirme que si une situation dangereuse est constatée, les travaux doivent être interrompus par le responsable. Nous demandons combien de chantiers ont été arrêtés en 2024 car nous avons des doutes quant à la faisabilité de cette démarche. La direction ne sait pas répondre à cette question.

## 2. Trois feux verts

Une des compétences du CPPT est de veiller à ce que, lors des trois étapes de l'introduction d'un nouvel équipement (la commande, la livraison et la mise en service), la sécurité et la santé des travailleurs soient garanties.

## Nous discutons de deux dossiers :

- L'annonce d'un cahier des charges pour un dispositif portable qui devra assurer la sécurité des travailleurs qui travaillent dans les voies. Ce dispositif devrait donner une alerte lorsqu'un travailleur se trouve trop près des voies lorsqu'un train arrive.

- À la suite d'un accident de travail lors du soulèvement d'une plaque d'égout, un équipement magnétique pour soulever une plaque d'égout a été acheté. Une instruction de sécurité est disponible.

### 3. Règlement d'ordre intérieur CEPPT



Une première ébauche du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur du Comité d'Entreprise est présentée et discutée. Ce ROI reprend les règles de fonctionnement du Comité.

### 4. Plan d'Action Annuel 2024 – Etat des lieux

Ce plan peut être consulté sur l'intranet d'Infrabel (onglet « Espace HR » -> « Bien être au travail » -> « Gestion »).

Le deuxième suivi du Plan d'Action Annuel 2024 nous est présenté.

Nous intervenons sur le système de mesurage pour les vêtements de travail.

De même, nous relevons qu'à notre sens, le blanchissage représente une problématique pour les travailleurs sur tous les sièges de travail, à savoir que des vêtements s'égarer... La direction nous répond être au courant de la problématique.

Nous intervenons sur la prévention du suicide chez Infrabel. Selon la conseillère en prévention, le plan d'action en place répond aux attentes. Nous débattons sur le besoin de créer une atmosphère professionnelle avec, par exemple, des réunions hebdomadaires pour que les agents se rencontrent, ou d'autres initiatives pertinentes, autour d'un déjeuner par exemple.

Concernant la problématique de l'amiante, nous intervenons pour connaître l'état d'avancement du dossier.

Nous demandons plus de précisions à propos des résultats des nouvelles mesures qui ont été effectuées pour évaluer l'exposition au Quartz des agents qui travaillent dans les voies.

De même, nous demandons une présentation du programme qui s'adresse au management ayant comme but de créer une culture d'entreprise de sécurité.



Nous espérons obtenir des réponses concrètes à propos de ces points à la prochaine réunion.

### 5. Impact du télétravail sur l'absentéisme maladie.

Nous avons demandé de connaître le lien potentiel entre la chute du nombre de



maladies suite à la mise en place du télétravail. La conseillère en prévention indique qu'il n'y a pas de lien direct entre le télétravail et l'absentéisme, indiquant que ceci est cependant difficile à chiffrer. Nous demandons les chiffres globaux que nous obtiendrons pour le prochain CEPPT.

Nous intervenons à nouveau pour dénoncer les différences de traitement dans l'attribution des jours de télétravail dans les différents AREAs, allant de 20% à 60%. La direction comprend qu'il est temps de se positionner par rapport à la situation. A suivre !

## 6. Lanceurs d'alerte

Lors d'une réunion précédente, nous avons discuté du statut des lanceurs d'alerte et de leur protection. Un document explicatif est disponible sur l'intranet d'Infrabel à ce propos.

La presse a évoqué un dossier dans lequel un lanceur d'alerte s'est tourné vers le Centre d'Intégrité du Médiateur Fédéral afin de dénoncer des malversations chez Infrabel.

Nous avons demandé plus d'explications lors du CEPPT.

Lors de la discussion, le « Compliance Officer » (inspecteur HR d'Infrabel) répond :

- Qu'effectivement une plainte a été déposée au Centre d'Intégrité du Médiateur Fédéral qui concerne Infrabel ;
- Qu'Infrabel a été informée de cette plainte au mois d'août ;
- Que le Centre d'intégrité a émis des recommandations ;
- Et qu'Infrabel a jusqu'au 15 décembre pour répondre à celles-ci

La réponse d'Infrabel sera évaluée par le Centre d'intégrité du Médiateur Fédéral.  
A suivre...

